



Définir la plus-value de la médecine de famille

Guillaume Charbonneau MD CCMF FCMF

Après une vaste et longue consultation, le CMFC a officiellement lancé le Profil professionnel en médecine de famille en mai 2018¹. Ce document nous permettra de mieux positionner la médecine de famille dans les prochaines décennies et d'en faire profiter au maximum la population canadienne.

Le monde de la santé est en constante évolution. Si nous croyons en la capacité de notre spécialité d'aider le Canada à avoir un système de santé plus performant, nous devons bien définir notre plus-value. Quelles sont nos principales responsabilités? Pourquoi sommes-nous les meilleurs professionnels pour occuper ces champs de pratique? Quelles sont nos caractéristiques et nos contributions uniques aux soins des patients et des communautés?

Comme tous les groupes de la société, nous avons une quantité limitée de temps et de ressources. Nous devons nous assurer de concentrer nos énergies là où nous sommes les meilleurs et là où nous pouvons apporter une contribution unique pour servir la société.

Notre champ de pratique est très large et nos pratiques individuelles sont très différentes. Néanmoins, collectivement, notre responsabilité principale envers la communauté est d'offrir à tous les citoyens un médecin de famille afin d'assurer la globalité et la continuité des soins. Ensemble, nous devons ensuite nous assurer de maintenir les services d'urgence, d'hospitalisation, de soins à domicile, de soins de longue durée et de soins maternels et néonataux. En complémentarité, nous pouvons fournir d'autres services en fonction des besoins spécifiques d'une communauté. Nous avons défini cette plus-value comme étant la capacité d'adapter nos compétences aux besoins de la communauté, ce à quoi notre expertise en généralisme nous prépare très bien.

Si nous voulons exceller dans nos principales responsabilités, il faut d'abord que nos programmes de résidence préparent adéquatement les futurs médecins de famille à les assumer. Ensuite, nos activités de développement professionnel continu, y compris des activités d'amélioration continue de la qualité, doivent nous aider à toujours être les leaders dans ces contextes de soins. Finalement, il faut soutenir la recherche dans ces secteurs afin de fournir les données probantes nécessaires pour guider nos pratiques. C'est dans ces actions que le CMFC, en collaboration avec ses partenaires des départements de médecine de famille, a le plus grand contrôle.

Par contre, pour que nous puissions accomplir notre mandat envers la population, les gouvernements et les

syndicats de médecins doivent bien comprendre notre rôle et sa plus-value, et le supporter adéquatement dans la pratique. Cela demande entre autres de mettre en place des modèles de pratique de type Centre de médecine de famille et d'offrir une rémunération compétitive face aux autres spécialités.

Le champ de pratique des médecins de famille n'ayant pas été bien défini par le passé, notre spécialité a souvent souffert des aléas des priorités politiques du moment. Chaque fois qu'il y a une crise dans un secteur de soin, le réflexe est de réorienter certains médecins de famille dans ce secteur en oubliant les responsabilités prioritaires de notre spécialité. Cela crée éventuellement d'autres problèmes. Le meilleur exemple est certainement celui du Québec, qui a priorisé les soins d'urgence et d'hospitalisation pour les médecins de famille par le biais des activités médicales particulières pendant près de deux décennies. Cela a fait en sorte que 29 % des Québécois se sont retrouvés sans médecin de famille². Le gouvernement a dû, par la suite, apporter des changements drastiques à ses politiques pour corriger la situation. Cela a donné une mauvaise réputation à la médecine de famille au Québec auprès des étudiants en médecine.

L'autre risque de ne pas bien définir notre champ de pratique, c'est de laisser croire à certaines personnes, y compris les étudiants en médecine et les décideurs publics, qu'il est possible de remplacer les médecins de famille par d'autres professionnels de la santé. La perception de cette menace nuit à la collaboration avec ces professionnels, qui est pourtant essentielle pour nous permettre d'offrir un meilleur service à la population. La meilleure façon de ne pas en être affectés est de nous assurer de bien définir notre champ de pratique, de bien l'occuper et d'y assumer le leadership nécessaire.

Ce sont là quelques exemples d'enjeux sur lesquels le CMFC n'a pas de contrôle direct. Par contre, grâce au Profil professionnel en médecine de famille, le CMFC pourra faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements et des autres organisations pour qu'ils comprennent bien la valeur ajoutée de notre spécialité et qu'ils la soutiennent adéquatement. De plus, le Profil permettra de mieux expliquer aux étudiants en médecine le type de pratique auquel ils doivent s'attendre s'ils choisissent la médecine de famille.

Je crois que le Profil professionnel en médecine de famille sera un outil important pour soutenir les actions du CMFC en fonction de sa vision et de sa mission, c'est-à-dire être des leaders en médecine de famille pour améliorer la santé de la population canadienne. 